



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CHÔMAGE ÉLEVÉ

En atteignant 12,0 %, le taux de chômage du secteur (salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année) est important. Il est supérieur à celui du champ de l'OMPL (9,7 %).



HAUSSE DU CHÔMAGE

Par rapport à 2013, le taux de chômage du secteur a progressé de 1 point.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Taux de chômage annuel par branche

						Ompl
Salariés avec période(s) de chômage	5 015	357	473	863	6 708	42 550
Salariés sans période de chômage	30 631	2 499	5 261	10 583	48 974	396 956
Effectif total	35 646	2 856	5 734	11 446	55 682	439 506
Taux de chômage annuel (%)	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

Évolution du taux de chômage annuel par branche (%)

Années						Ompl
2013	13,0	7,0	8,0	6,0	11,0	8,0
2014	14,7	12,7	7,8	7,9	12,5	9,5
2015	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

Source : Insee, DADS 2013 - 2015.



$$\text{Taux de chômage global annuel de branche} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi.

**Taux différents selon le genre**

Les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes.

Le différentiel de taux est moins marqué au sein du champ de l'OMPL.

**Baisse avec l'âge**

Le taux de chômage annuel est plus élevé pour les salariés âgés de moins de 35 ans.

**Différences selon la catégorie sociale**

Au sein du secteur, le taux de chômage annuel est maximal pour les ouvriers.

**Taux distincts selon le temps de travail**

Les salariés à temps complet ont un taux de chômage inférieur à ceux qui travaillent à temps partiel.

Taux de chômage annuel par genre et branche (%)

Genre						Ompl
Femmes	15,0	13,9	10,9	8,1	13,6	9,7
Hommes	12,9	11,5	5,7	7,3	10,5	9,7
Ensemble	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

Taux de chômage annuel par tranche d'âge et branche (%)

Tranches d'âge						Ompl
< 35 ans	18,2	13,6	11,4	10,8	16,0	13,1
35-49 ans	9,2	11,1	7,3	5,5	8,4	7,7
50 ans et +	3,5	5,5	3,6	2,3	3,4	4,5
Ensemble	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

Taux de chômage annuel par catégorie sociale et branche (%)

Catégories sociales						Ompl
Cadres	12,2	7,9	3,1	6,6	11,3	9,8
Professions intermédiaires	16,1	11,7	5,8	7,1	11,9	7,9
Employés	14,4	14,9	10,8	8,8	12,8	10,6
Ouvriers	14,9	16,1	11,4	11,3	14,2	11,4
Ensemble	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

Taux de chômage annuel par durée du temps de travail et branche (%)

Durée du temps de travail						Ompl
Temps complet	14,0	11,7	7,4	7,4	11,8	9,1
Temps partiel	14,5	16,7	13,1	8,7	13,5	11,0
Ensemble	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

Le taux de chômage annuel du secteur varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Île-de-France (13,7 %) et minimal pour la Bourgogne-Franche-Comté (5,8 %).

Taux de chômage annuel par région et branche (%)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	13,5	12,5	7,6	7,3	11,7	10,1
Bourgogne-Franche Comté	7,9	ND ¹	5,9	3,4	5,8	5,6
Bretagne	14,3	ND ¹	ND ¹	7,1	10,9	10,9
Centre-Val de Loire	12,2	ND ¹	6,4	6,1	8,9	8,1
Corse	9,3	ND ¹	ND ¹	13,3	8,4	9,4
DOM	16,8	ND ¹	ND ¹	9,7	11,4	11,9
Grand Est	11,4	13,5	4,8	6,2	9,7	8,4
Hauts-de-France	12,2	13,3	10,7	6,5	10,7	8,4
Île-de-France	15,3	10,9	7,0	8,5	13,7	9,6
Normandie	13,4	17,3	6,8	7,3	11,2	8,9
Nouvelle-Aquitaine	13,9	9,3	7,9	9,9	11,9	10,4
Occitanie	16,1	ND ¹	7,0	6,4	12,1	11,0
Pays de la Loire	14,0	8,9	9,0	7,7	11,9	10,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,6	19,4	12,9	7,4	12,3	10,7
Ensemble	14,1	12,5	8,2	7,5	12,0	9,7

1. Salariés qui n'ont pas pu être déterminés pour cause de secret statistique.